**Communiqué de presse (version courte)**

Le car postal a (presque) toujours la priorité

**Qui est prioritaire en montagne ?**

Berne, le 04.04.2023 –Sur les routes de montagne étroites, il est souvent difficile de croiser le trafic en sens inverse et des règles particulières s’appliquent aux routes postales de montagne (panneau : cor postal jaune sur fond bleu), sur lesquelles retentit l’avertisseur à trois tons « tü-ta-tüt » du car postal. La règle suivante s’applique sur les parcours escarpés : les bus avant les camions avant les voitures de tourisme. Exception : les trains routiers passent en premier. Entre véhicules de même type – comme deux voitures – le véhicule qui monte a la priorité si celui qui descend n’est pas plus proche d’une zone d’évitement. Sur les routes postales de montagne, le car postal n’a pas seulement la priorité : les chauffeurs sont autorisés à donner des instructions. Important : sur les tronçons sans visibilité, il convient de conduire encore plus prudemment et de baisser le volume de la radio, voire d’entrouvrir la fenêtre, afin de bien entendre le car postal ou d’autres véhicules qui klaxonnent pour avertir de leur présence (autorisé avant les passages étroits sans visibilité). L’entretien régulier chez le garagiste de l’UPSA permet de s’assurer que le véhicule est en bon état de marche. Un conseil de l’UPSA : pour ne pas surcharger les freins, rétrograder manuellement sur les longues descentes, même avec une boîte automatique. Dans le cas des voitures électriques, il faut choisir le mode de récupération, ce qui permet d’injecter de l’électricité dans sa propre batterie.

***Légende/crédits photographiques :***

Attention : sur les routes étroites et sans visibilité, il faut pouvoir s’arrêter à la moitié de la distance de visibilité et des règles spéciales s’appliquent au trafic qui se croise sur les routes de montagne escarpées.

Photo : iStock

**De plus amples informations** sont disponibles après d’Yves Schott, Communication & Médias de l’UPSA, téléphone 031 307 15 43, e-mail yves.schott@agvs-upsa.ch..

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****